



LOT & TOLZAC
Communauté de Communes

Organisations des chantiers jeunes 2019		
Vacances de Pâques Du 15 au 19 avril 2019	Vacances d'été Du 08 au 12 juillet 2019 Ou Du 15 au 19 juillet 2019	Vacances de Toussaint Du 21 au 25 octobre 2019
Périodes d'inscription		
Du 18 mars au 05 avril 2019	Du 10 au 28 juin 2019	Du 23/09 au 11 octobre 2019

Pour les jeunes entre 14 et 17 ans, domiciliés dans la communauté de Communes Lot et Tolzac (mixité entre garçons et filles dans le groupe)

Contact : Lot et Tolzac
CC Lot et Tolzac 05 53 84 82 48
Matthieu ARCAS – Animateur Chantiers Jeunes
TEL : 06 45 59 12 83 MAIL : contact@cclt.fr

Un droit d'inscription pour les « Chantiers Jeunes 2019 » est fixé à 6 euros, chaque jeune retenu devra le régler pour confirmer son inscription (en chèque à l'ordre du trésor public ou en espèces).

Le dossier doit être déposé à la Communauté de Communes Lot et Tolzac,
12 avenue de Comarque, 47260 Castelmoron sur Lot.

Il comprend :

- ♣ 1 photo d'identité récente.
- ♣ La fiche d'inscription (voir feuilles suivantes).
- ♣ Les autorisations parentales signées (voir feuilles suivantes).
- ♣ Le contrat d'engagement signé 2 fois (voir feuilles suivantes).
- ♣ Un certificat médical « apte à pratiquer des activités sportives et des activités de chantiers jeunes ».
- ♣ Une attestation de natation au moins 25 mètres.
- ♣ La somme de 6€ correspondant aux frais d'inscription.
- ♣ Lettre de motivation

Photocopie :

- ♣ De l'attestation de la carte vitale en cours (sécurité sociale).
- ♣ De l'assurance responsabilité civile extrascolaire.
- ♣ De la page vaccination du carnet de santé du jeune.

La vérification des dossiers se fera à l'inscription.
Elle ne sera validée que s'il ne **manque aucune pièce** de la liste ci-dessus.

Fiche d'inscription



Nom	
Prénom	
Date de naissance	
Sexe	
Adresse Ville et Code postal	
Classe et Établissement	
Téléphone (Ados, Parents, Professionnel, Responsables légaux, ...)	
Téléphone en cas d'urgences	
Important : A la fin de chaque journée l'enfant repart seul ou accompagné ? (si changement le signaler à l'animateur au moins la veille et par écrit)	
N° de sécurité sociale	
Nom et Téléphone du médecin traitant	
Problèmes particuliers de santé (allergie, asthme...)	
Remarques importantes (Non-disponible sur Pour quelle période ? ...)	

Autorisation parentale



Je soussigné(e)....., demeurant

à....., Code postal.....,

Commune.....

Père, Mère, Tuteur, Responsable légal (1),

Autorise

L'adolescent

.....

à participer aux « Chantiers Jeunes 2018 » organisés par le service Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes Lot et Tolzac.

J'autorise le responsable à prendre toutes les mesures (traitements médicaux, hospitalisation...) rendues nécessaires par l'état de mon enfant.

(1) Rayer la mention inutile

Fait à

Le.....

Mention manuscrite « Lu et Approuvé »

Signature

**Autorisation parentale sur la libre
utilisation
De l'image d'une personne mineure**



Je soussigné(e).....

Père, Mère de :

Demeurant :

Autorise la prise de vue et la publication de l'image sur laquelle mon enfant apparaît ; ceci, sur les différents supports (écrit, électronique, audio-visuel) sans limitation de durée.

Je reconnais avoir pris connaissance de l'utilisation qui en est faite dans le cadre des Chantiers Jeunes organisés par la Communauté de Communes.

Je reconnais également que les utilisateurs éventuels ne peuvent porter atteinte à sa vie privée et, plus généralement, ne sont pas de nature à lui nuire ou à lui causer quelconque préjudice.

Fait à :

Le :

Signature

**CONTRAT D'ENGAGEMENT
(Exemplaire à rendre avec le dossier
d'inscription)**



Entre les soussignés :

CC Lot et Tolzac d'une part,

Et (Nom de l'adolescent)

Né le

Représenté par :

Mme et ou M.....(Mère, Père, Représentant légal),

Demeurant (Adresse Complète)

D'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

CC Lot et Tolzac propose à (Nom et prénom du jeune)

.....

De participer à une semaine de chantiers jeunes durant l'année 2019.

Article 1 : Encadrement

La CC Lot et Tolzac s'engage à mettre à disposition le personnel nécessaire au bon fonctionnement des Chantier jeunes.

Article 2 : Absence

En cas d'absence, la famille doit informer l'animateur dès que possible. Les jeunes sont pris en charge de 8h30 à 17h du lundi au jeudi et de 8h30 à 14h30 le vendredi. En dehors de ces horaires, la CC Lot et Tolzac se décharge de toutes responsabilités.

L'adolescent ne quittera pas le lieu d'accueil seul, s'il est mentionné sur le dossier un retour au domicile accompagné.

Article 3 : Chèque récompense

Un chèque récompense sera versé à (Nom et prénom du jeune)
en fin de semaine, **SI** le jeune participe à la totalité des ateliers et animations.

Article 4 : Règlement

Le jeune a des droits mais aussi des devoirs, il devra respecter les règles de vie pendant les temps d'activités y compris durant les temps informels (ponctualité, respect des consignes, ...).

Dès le premier jour de la semaine, ce règlement sera donné aux jeunes.

Dans le cadre où certains jeunes présenteraient un comportement inadapté (insolence, brutalité, incorrection envers un tiers, non-participation aux ateliers), les parents seront avisés par téléphone, un rendez-vous sera pris avec les parents et le jeune. L'activité du chantier sera l'activité principale de la semaine, le jeune devra s'y investir pleinement.

En cas de manquement répété à ces règles simples, le jeune sera exclu du chantier et la bourse non versée.

La destruction volontaire du matériel entraînera le remboursement par la famille des objets détériorés.

En fin de semaine un bilan sera fait entre les jeunes et l'animateur.

Article 5 : Validité

Les jeunes concernés étant mineurs, la validité du contrat est soumise à la signature (précédée de la mention « Lu et Approuvé ») de l'autorité parentale.

Ledit contrat sera également signé par la collectivité et le jeune.

Date :

Signatures des parents ou
Du représentant légal

Signature du Bénéficiaire

Signature du Président
De la CC Lot et Tolzac
BAECHLER Daniel

**CONTRAT D'ENGAGEMENT
(Exemplaire à rendre avec le dossier
d'inscription)**



Entre les soussignés :

CC Lot et Tolzac d'une part,

Et (Nom de l'adolescent)

Né le

Représenté par :

Mme et ou M.....(Mère, Père,

Représentant légal),

Demeurant (Adresse Complète)

D'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

La CC Lot et Tolzac propose à (Nom et prénom du jeune)

.....

De participer à une semaine de chantiers jeunes durant l'année 2019.

Article 1 : Encadrement

La CC Lot et Tolzac s'engage à mettre à disposition le personnel nécessaire au bon fonctionnement des Chantier jeunes.

Article 2 : Absence

En cas d'absence, la famille doit informer l'animateur dès que possible. Les jeunes sont pris en charge de 8h30 à 17h du lundi au jeudi et de 8h30 à 14h30 le vendredi. En dehors de ces horaires, la CC Lot et Tolzac se décharge de toutes responsabilités.

L'adolescent ne quittera pas le lieu d'accueil seul, s'il est mentionné sur le dossier un retour au domicile accompagné.

Article 3 : Chèque récompense

Un chèque récompense sera versé à (Nom et prénom du jeune)
en fin de semaine, **SI** le jeune participe à la totalité des ateliers et animations.

Article 4 : Règlement

Le jeune a des droits mais aussi des devoirs, il devra respecter les règles de vie pendant les temps d'activités y compris durant les temps informels (ponctualité, respect des consignes, ...).

Dès le premier jour de la semaine, ce règlement sera donné aux jeunes.

Dans le cadre où certains jeunes présenteraient un comportement inadapté (insolence, brutalité, incorrection envers un tiers, non-participation aux ateliers), les parents seront avisés par téléphone, un rendez-vous sera pris avec les parents et le jeune. L'activité du chantier sera l'activité principale de la semaine, le jeune devra s'y investir pleinement.

En cas de manquement répété à ces règles simples, le jeune sera exclu du chantier et la bourse non versée.

La destruction volontaire du matériel entraînera le remboursement par la famille des objets détériorés.

En fin de semaine un bilan sera fait entre les jeunes et l'animateur.

Article 5: Validité

Les jeunes concernés étant mineurs, la validité du contrat est soumise à la signature (précédée de la mention « Lu et Approuvé ») de l'autorité parentale.

Ledit contrat sera également signé par la collectivité et le jeune.

Date :

Signatures des parents ou
Du représentant légal

Signature du Bénéficiaire

Signature du Président
De la CC Lot et Tolzac
BAECHLER Daniel